



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montpellier, le 20 mars 2017

académie  
Montpellier

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Hérault  
éducation  
nationale

L'inspecteur d'académie  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale de l'Hérault

à

Mesdames et messieurs  
Les chefs d'établissement du second degré  
mesdames et messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale  
mesdames et messieurs les enseignants  
du premier et du second degrés

**Objet : Appel à candidatures sur postes d'ULIS du second degré – Rentrée 2017.**

**Référence :** circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015 : Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degrés.

La présente circulaire a pour objectif de présenter les procédures à suivre ainsi que les conditions de nomination sur les postes de coordonnateur d'ULIS collège et d'ULIS lycée.

Les postes en lycée (LGT ou LP) sont ouverts aux enseignants du second degré exclusivement, quelle que soit leur discipline d'enseignement. Les candidats doivent être :

- titulaires de l'option D du 2 CA-SH, ou bien,
- inscrits aux épreuves de certification de l'option D du 2 CA-SH, ou bien,
- titulaires du 2 CA-SH dans une autre option (pour une nomination à titre provisoire, en l'attente de la certification de l'option D).

Les postes en collège sont ouverts aux enseignants des premier et second degrés. Les candidats doivent être :

- titulaires de l'option D du 2 CA-SH ou du CAPA-SH, ou bien,
- inscrits aux épreuves de certification de l'option D du 2 CA-SH ou du CAPA-SH, ou bien,
- titulaires du 2 CA-SH ou du CAPA-SH dans une autre option (pour une nomination à titre provisoire, en l'attente de la certification de l'option D).

1) Liste des postes à pourvoir :

- Clg Pierre Deley Marseillan
- Clg Alfred Crouzet Servian
- Clg Lo Trintanel Gignac
- Clg Jean Perrin Béziers

Le directeur  
académique des  
services de  
l'éducation  
nationale

Pôle ASH

affaire suivie par  
Eric LOUVOIS  
téléphone  
04 67 91 53 21  
courriel  
eric.louvois@ac-  
montpellier.fr  
direction des  
services  
départementaux de  
l'éducation  
nationale  
de l'Hérault  
31, rue de  
l'université  
CS 39004  
34064 Montpellier  
cedex 2

- Clg Jean Moulin Sète
- Clg Via Domitia Poussan
- Clg Le Cèdre Murviel les Béziers
- Clg Roger Contrepas Marsillargues
- Clg Frédéric Mistral Lunel
- Clg Les Deux Pins Frontignan
  
- L.P. Léonard de Vinci Montpellier

## 2) Procédure

Les candidats sollicitant une affectation sur un poste de coordonnateur d'ULIS collège ou lycée :

- constituent obligatoirement un dossier à partir de la fiche de candidature jointe accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae
- transmettent ce dossier à la DPE du rectorat de Montpellier, par mail exclusivement ([audrey.auladell@ac-montpellier.fr](mailto:audrey.auladell@ac-montpellier.fr)), **pour le 27 mars 2017** au plus tard,
- seront ensuite convoqués via leur adresse mail professionnelle devant une commission départementale qui siègera le 26 avril 2017.

Tout candidat peut postuler sur un ou plusieurs postes. Il est conseillé de prendre contact avec le ou les chefs d'établissements concernés.

## 3) Traitement des candidatures

Les enseignants seront affectés « hors barème », selon le rang de classement établi par la commission.

## 4) Calendrier

- Lundi 27 mars 2017 à minuit : date limite de retour des candidatures par mail ([audrey.auladell@ac-montpellier.fr](mailto:audrey.auladell@ac-montpellier.fr))
- Mercredi 26 avril 2017 : commission d'entretien
- Mi-mai : nomination des candidats retenus sur les postes de coordinateurs d'ULIS collège et lycée.

### **SIGNALE :**

- ❶ Les postes qui se libéreraient en cours de procédure seront traités ultérieurement et feront l'objet d'une nomination à titre provisoire.
- ❷ La demande d'affectation sur les postes d'ULIS revêtant un caractère particulier et prioritaire, le candidat nommé verra tous ses autres vœux annulés (mouvement des premier et second degré).

Vincent STANEK



FICHE DE CANDIDATURE

UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE – ULIS

A adresser à :

Uniquement par courriel à l'adresse suivante :

**Audrey.auladell@ac-montpellier.fr**

pour le 27 mars 2017

NOM – Prénom : .....

Corps/grade : ..... Discipline : .....

CAPA SH : Oui Non En formation (rayer les mentions inutiles)

2CA SH : Oui Non En formation (rayer les mentions inutiles)

Option(s) :

Etablissement ou école d'affectation 2016-2017 : .....

Courriel : .....

Téléphone : .....

ULIS demandée(s)

Rang de vœu	Nom de l'Etablissement	Département

Si ma candidature est retenue, je m'engage à accepter ma nomination et à rejoindre ce poste.

A ....., le.....

Signature du candidat